

**COMMUNE de :**

**ETAT DES SOMMES DUES PAR E.R.D.F.**

**Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.**

Vu le décret N° 2015-334 du 25 mars 2015  
(Parution au J.O du 27/03/2015)

Vu la délibération du Conseil Municipal du ..... instituant le principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire.

La redevance pour l'année 2015 est fixée à : €

Le règlement est à effectuer auprès de la Trésorerie de : .....

Arrêté le présent état des sommes dues (en toutes lettres) à la somme de : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature du Maire  
Cachet de la mairie

Document à adresser à :

ERDF ARRAS  
Service Collectivités Locales  
11, rue Victor Leroy  
62 010 ARRAS Cédex